



## Annexe 4

# Déplacements pour le compte du CRSNG

À titre de membre d'un groupe d'évaluation des subventions (GE), vous serez appelé à vous déplacer pendant votre mandat pour les activités suivantes.

- En novembre, les nouveaux membres seront invités à assister à la séance d'orientation des nouveaux membres qui aura lieu à Ottawa.
- En novembre, on demandera aux présidents de GE d'assister à la réunion du Comité directeur et à la séance d'orientation des nouveaux membres qui aura lieu à Ottawa.
- En février, tous les membres devront assister aux séances de travail dans le cadre de la période du concours.

Le CRSNG remboursera vos frais de déplacement et de séjour pour participer à des activités du CRSNG.

Vous trouverez ci-dessous des renseignements utiles au sujet des dispositions relatives aux réunions et aux déplacements requis pour les activités du CRSNG.

### 1) Fournisseur de services de voyages du CRSNG

L'agence de voyages du CRSNG, **Carlson Wagonlit by Global Travel Centre**, organise les déplacements en vue de toutes les activités du CRSNG. Vous pouvez communiquer avec l'agence :

- par téléphone au 613-238-0000 ou au 1-800-267-1264;
- par télécopieur au 613-238-8033;
- par courriel à [global@globaltravel.ca](mailto:global@globaltravel.ca)

Ce mode de fonctionnement présente plusieurs avantages pour vous comme pour le CRSNG, notamment :

- Le CRSNG est facturé directement pour les frais de déplacement et d'hébergement; vous n'avez pas à déboursier une somme pour couvrir ces frais et à attendre d'être remboursé après la réunion.
- Les membres reçoivent automatiquement une assurance-accident de vol aérien d'une valeur de 600 000 \$ (500 000 \$ d'AMEX et 100 000 \$ de Carlson Wagonlit by Global Travel Centre).
- Le CRSNG a droit à d'importants rabais (tarifs congrès) en raison du nombre de ses transactions et peut maintenir ses coûts aussi bas que possible.
- Vos frais de déplacement sont estimés avant la réunion. Un remboursement automatique vous sera envoyé peu après la réunion.



Vous recevrez des renseignements détaillés au sujet des dispositions relatives aux déplacements avant les réunions. Les employés du gouvernement, les membres faisant appel à leur propre agent de voyages ou agence de location de voitures et les membres à contrat doivent présenter un formulaire de demande de remboursement de frais de déplacement accompagné des reçus originaux afin d'être remboursés pour toutes les dépenses réclamées.

Si vous prévoyez engager des dépenses remboursables, autres que les dépenses liées à votre participation aux réunions, dans le cadre des activités du CRSNG, discutez-en avec l'administrateur de programme responsable avant la réunion.

## 2) Points de grands voyageurs

Le Conseil du Trésor a modifié sa politique sur les déplacements pour permettre à l'utilisateur de conserver les points pour grands voyageurs (p. ex., Aéroplan pour Air Canada et Air Miles pour Westjet) lorsque des billets sont achetés ou remboursés par le gouvernement fédéral. Les modifications sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2001. Comme nous adhérons à cette politique, nous sommes heureux de vous informer que vous pouvez utiliser votre numéro de membre du programme pour grands voyageurs lorsque vous utiliserez les services de notre agence de voyages, ce qui vous permettra de profiter des points qui vous seront accordés. Au moment de réserver, veuillez fournir à Carlson Wagonlit by Global Travel Centre votre numéro de membre du programme pour grands voyageurs.

**Remarque :** Il n'est pas possible de rembourser les billets qui ont été achetés en se prévalant d'un programme pour grands voyageurs. Les avantages qui ont été accumulés grâce à un programme de fidélisation lors de voyages d'affaires qui sont payés ou remboursés par le gouvernement sont des avantages imposables lorsqu'ils sont destinés à des fins personnelles. Pour obtenir des précisions sur cette question, veuillez consulter le Bulletin d'interprétation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) IT-470R (consolidé) – Avantages sociaux des employés. **Le gouvernement ne produira pas de T4 ni de T4A à cet égard. Il incombe à chaque membre de déclarer l'avantage imposable qui s'applique au moment de remplir sa déclaration de revenu annuelle.**

## 3) Billetterie électronique

La plupart des grandes compagnies aériennes émettent des billets électroniques. Air Canada, Westjet et Porter vous offrent la possibilité de faire l'enregistrement en ligne dans les 24 heures qui précèdent votre vol. Il suffit d'entrer votre numéro de réservation dans le site Web de la compagnie aérienne et de suivre les étapes indiquées. Certaines compagnies aériennes, comme Westjet et Porter, n'utilisent pas de billets et ne nécessitent que le numéro de réservation ou de dossier.

### Modalités

Vous devrez vous rendre au comptoir de service ou d'enregistrement de la compagnie aérienne qui a émis votre billet afin d'obtenir votre carte d'embarquement avant de



franchir les contrôles de sécurité et de vous rendre à la porte d'embarquement. Veuillez prendre note que vous devrez avoir avec vous une pièce d'identité avec votre photographie émise par le gouvernement pour tous les vols domestiques et si possible une copie du billet électronique. Pour les vols à destination d'un pays étranger, vous devez vous rendre directement au comptoir de service de la compagnie aérienne, présenter votre reçu de voyage et les pièces d'identité requises, telles qu'un passeport ou un visa, puis franchir la douane selon les modalités habituelles.

**Remarque :** Des suppléments pour bagages peuvent s'imposer, surtout si vous voyagez avec une compagnie aérienne américaine.

Si vous oubliez votre reçu de voyage, il vous suffit de vous présenter au comptoir de la compagnie aérienne qui a émis votre billet et de présenter une pièce d'identité avec photo. On vous remettra alors votre carte d'embarquement et vous pourrez vous rendre, comme d'habitude, à la porte d'embarquement.

**Remarque pour les membres qui n'utilisent pas l'agence de voyages du CRSNG, Carlson Wagonlit by Global Travel Centre:** Un billet électronique sert également de facture au même titre qu'une copie papier d'un billet d'avion et confirme donc l'achat du billet. Le billet électronique comprend votre itinéraire et une page intitulée « Itinéraire/Reçu du passager ». Les renseignements suivants y figureront : numéro de la facture, date de l'émission du billet, montant de la TPS et prix total du billet. Ces documents devront être soumis avec votre formulaire de remboursement de frais de déplacement.

#### 4) Sélection d'un siège

Il convient de noter que la sélection d'un siège à l'avance n'est pas garantie pour chaque réservation. Par exemple, Air Canada réserve un certain nombre de ses sièges pour l'enregistrement au comptoir. Elle réserve aussi de nombreux autres sièges pour les passagers qui paient davantage ou pour les membres du programme Aéroplan. Ainsi, bien que notre agence de voyages fasse tout ce qu'elle peut pour vous obtenir un siège à l'avance, cela n'est pas toujours possible.